

## APPEL D'OFFRES NATIONAL (N° 2019 A 2099)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer un Appel d'Offres National pour :

### « LA COUVERTURE EN ASSURANCE DES RISQUES RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE, INCENDIE-EXPLOSION ET BRIS DE MACHINES ».

Chaque Compagnie d'Assurance ne peut présenter plus d'une offre.

#### **Conditions de participation :**

- La participation à l'appel d'offres est ouverte aux Sociétés Anonymes ayant un capital social minimum de 10.000.000 DT conformément à l'article 54 du Code des Assurances, ayant le statut d'entreprises résidentes, pratiquant l'activité assurance et agréées par le Ministère des Finances conformément aux articles 48 à 50 du code des assurances promulgué par la loi n°92-24 du 9/3/1992 ainsi que les textes qui l'ont complété ou modifié , inscrites au système d'achats publics en ligne (TUNEPS) et disposant du certificat de signature électronique ([www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn)).
- les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions d'Appel d'Offres et ne peuvent être présentées que par la compagnie mère.
- Le rapport marge de solvabilité sur le minimum réglementaire doit être supérieur ou égal à 1, et ce, pour toutes les opérations conformément à l'article 58 du Code des Assurances. Cette marge de solvabilité est calculée conformément aux dispositions de l'article 58 bis du Code des Assurances.
- Le ratio de représentation des engagements techniques (Article 59 du code des Assurances) doit être supérieur ou égal à 100%. Ce ratio est calculé selon les dispositions de l'article 29 de l'arrêté du 27 février 2001.

La caution bancaire de soumission d'un montant de : **297.000 DT**.

Les offres (techniques et financières) doivent parvenir en ligne via TUNEPS sauf incapacité technique du système TUNEPS (la taille du fichier). Le cas échéant, une partie de l'offre peut parvenir hors ligne à condition qu'elle soit mentionnée au préalable dans l'offre parvenue en ligne.

La partie de l'offre hors ligne doit parvenir à la STEG sous plis fermé portant le numéro de l'appel d'offres et son objet et la mention « ne pas ouvrir » et ce par courrier recommandé ou par rapide-post ou remise directement au Bureau d'Ordre Central de la STEG (Contre décharge) au plus tard le **Mardi 22 Octobre 2019 à 9H00** délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES OFFRES  
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ  
STEG - 38, RUE KAMEL ATATURK - 1080 TUNIS CEDEX - BP 190**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 2019 A 2099 :**  
**« LA COUVERTURE EN ASSURANCE DES RISQUES DE RESPONSABILITE CIVILE  
PROFESSIONNELLE, INCENDIE-EXPLOSION ET BRIS DE MACHINES »**  
**« A NE PAS OUVRIR »**

La partie de l'offre hors ligne reçue après la date et l'heure limite de réception des offres sera considérée comme nulle et non avenue. La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du bureau d'ordre central de la STEG fait foi.

**Toutefois, tous les documents financiers ainsi que tout élément ayant trait à l'évaluation technique et financière des offres doivent parvenir obligatoirement en ligne via TUNEPS.**

Le cahier des charges est disponible sur le système TUNEPS gratuitement.

La séance d'ouverture des offres technico-financières est publique et elle aura lieu le **Mardi 22 Octobre 2019** à partir de **9H30** au siège social de la STEG au bâtiment « G » 3ème étage.

**Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identité.**

Les offres resteront valables pendant **120** jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.